

L'excellence du conservatoire de Boulogne-Billancourt reconnue par l'État



© DR

Le conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Boulogne-Billancourt vient d'obtenir le nouvel agrément de « cycle préparatoire à l'enseignement supérieur » (CPES) initié par le ministère de la Culture. Ce nouveau cursus confirme les établissements agréés dans leurs missions de préparation à l'enseignement supérieur et représente une reconnaissance du très haut niveau d'enseignement dans les domaines de la musique, du théâtre et de la danse dispensé à Boulogne-Billancourt et sur le territoire de GPSO.

L'agrément CPES met en lumière la qualité et le dynamisme du conservatoire bouloonnais, tant pour l'excellence de son cursus que celle de son corps enseignant. Outre le haut niveau de l'offre, l'obtention de cet agrément souligne l'attractivité du conservatoire qui, de fait, se distingue par son grand nombre d'élèves intégrant l'enseignement supérieur. Mieux, le CRR est, à ce jour, le seul établissement d'Île-de-France agréé pour les trois domaines : musique, danse et théâtre. Seuls deux autres établissements franciliens (Versailles et Paris) disposent actuellement d'un agrément, ce qui confirme la place de premier plan occupée par le CRR dans le paysage de l'enseignement artistique en France comme à l'étranger.

QU'EST-CE QUE LE CPES ?

Ce nouveau cursus CPES est une formation

préprofessionnelle ayant vocation à accueillir les étudiants qui étaient précédemment en cycle spécialisé et se destinant à intégrer l'enseignement supérieur : les deux CNSM (conservatoires nationaux supérieurs de musique, à Paris et à Lyon), les pôles supérieurs de France et, notamment, le pôle supérieur Paris Boulogne-Billancourt, dont notre CRR constitue l'une des pierres angulaires avec le CRR de Paris. Il permet aussi d'accéder aux écoles supérieures à l'étranger. L'agrément, d'une durée de cinq ans, a été obtenu dès la rentrée 2019 pour toutes les disciplines proposées par le CRR dans le domaine de la musique et du théâtre, et pour la rentrée 2020 en ce qui concerne la danse classique et la danse jazz.

QUELS AVANTAGES POUR LES ÉTUDIANTS ?

C'est un fait important, voire majeur. Les élèves qui suivent ce cycle sont désormais reconnus comme des étudiants à part entière, avec un statut en bonne et due forme. Les étudiants pourront désormais accéder aux restaurants universitaires, effectuer des demandes de bourse et postuler pour des logements étudiants.

EN QUOI CONSISTE CE CURSUS ?

Ce cursus d'une durée de 2 à 4 ans comprend, selon les disciplines, de 750 à 1 500 heures de formation complète préparant l'élève aux concours d'entrée dans l'enseignement supérieur (avec obligation de se présenter pendant son cursus à au moins un concours). Les concours de recrutement en CPES se dérouleront en mars-avril



© DR



© DR

pour la rentrée de septembre, entre autres pour permettre aux étudiants satisfaisant aux conditions de pouvoir bénéficier d'une bourse dès la rentrée.

COMBIEN D'ÉLÈVES SONT CONCERNÉS ?

157 étudiants suivent ces enseignements au total, cette année, soit 123 pour la musique, 10 pour le théâtre et 24 pour la danse (préfiguration). 29% habitent sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest et, parmi eux, 37 Bouloonnaises et Bouloonnais.

QUELLES SONT LES DISCIPLINES ENSEIGNÉES ?

Outre le théâtre, les danses classique et jazz, le CRR propose une gamme très diversifiée en musique. La panoplie des instruments étudiés est d'une grande richesse : flûte traversière, hautbois, clarinette, basson, saxophone, cor, trompette, trombone, tuba, violon, alto, violoncelle, contrebasse, harpe, percussions, piano, orgue, guitare, accordéon, ondes Martenot, clavecin, luth, traverso, flûte à bec, violon baroque, viole de gambe. Sans oublier les autres disciplines : chant accompagnement, basse continue, jazz et musiques improvisées, direction de chœur, formation, analyse et culture musicales, orchestration, composition, son. ■

Informations sur le site du CRR :
crr-bb.seineouest.fr/cpes/